

## **METROPOLE TELEVISION**

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 50.553.585,60 €  
SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX  
339 012 452 RCS NANTERRE

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE REUNIE LE 3 MAI 2012**

L'an deux mille douze,  
Le jeudi trois mai à 9 heures,

Les actionnaires de la Société METROPOLE TELEVISION, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 50 553 585,60 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte annuelle à l'Hotel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer à Paris (75008).

Chaque actionnaire nominatif a été convoqué par lettre adressée le 16 avril 2012, la convocation a été publiée dans le journal d'annonces légales "Les Petites Affiches" n°75 du 13 avril 2012 et dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires n° 38 du 18 avril 2012.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Gérard WORMS préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 30 des statuts qui s'applique en raison de l'absence excusée de Monsieur Albert FRERE, Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Rémy SAUTTER pour Immobilière Bayard d'Antin et Monsieur Gilles SAMYN pour la Compagnie Nationale à Portefeuille, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Jérôme LEFEBURE, membre du Directoire en charge des activités de gestion, assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président constate la présence de Monsieur Bruno PERRIN, associé du cabinet Ernst & Young et Autres, et de Monsieur Marc GHILIOTTI, associé du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, commissaires aux comptes titulaires, qui ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16 avril 2012, conformément aux dispositions légales.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents, représentant ou votant par correspondance représentent, selon les premières données, 25,57% du nombre de voix totales de la société représentant 25,57% du nombre de titres ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus d'un quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, tant sur les résolutions de nature ordinaire que sur les résolutions de nature extraordinaire.

Le nombre définitif des voix présentes, représentées ou exprimées par correspondance sera donné avant le vote des résolutions soumises à l'Assemblée générale.

Le Président rappelle qu'un formulaire a été mis à la disposition des actionnaires afin que ceux-ci puissent poser des questions en rapport avec l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Président déclare donc la séance ouverte et laisse la parole à Jérôme Lefebure qui présente la liste des documents qui ont été mis à disposition des actionnaires et qui figure sur le Bureau de la présente Assemblée :

- rapport annuel de l'exercice 2011 comprenant :
  - o les Comptes annuels de l'exercice écoulé
    - Bilan, compte de résultat, et annexe
    - Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2011
    - Inventaire des valeurs mobilières
    - Tableau des résultats des 5 derniers exercices
  - o les Comptes consolidés de l'exercice écoulé
    - Bilan
    - Compte de résultat
    - Annexes
- les tableaux des délégations accordées par l'Assemblée au Directoire en matière d'augmentation du capital,
- l'exposé sommaire de la situation de la société,
- le rapport du Directoire sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2011,
- l'Avis préalable (BALO - 28/03/2012) comprenant :
  - o Ordre du jour de l'Assemblée Générale
  - o Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale
- la Convocation individuelle des actionnaires
  - o formule de demandes d'envoi de documents
  - o formule de procuration et de vote par correspondance
- les Convocations des Commissaires aux comptes et des Représentants du Comité d'Entreprise (16/04/2012),
- l'Avis de convocation dans un journal d'annonces légales (Petites Affiches - 13/04/2012) et au BALO (18/04/2012),
- la Feuille de présence, pouvoirs et votes par correspondance,
- la Liste des actionnaires nominatifs,
- les Rapports du Directoire à l'Assemblée Générale sur :
  - o les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte
  - o les attributions gratuites d'actions à certains salariés et/ou aux mandataires sociaux
  - o les options de souscription d'actions à certains salariés et/ou aux mandataires sociaux
- les Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire,
- le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- la Liste des mandats des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire,
- les fiches de renseignements de chacun des membres du Conseil de Surveillance dont le renouvellement ou la nomination est soumis à l'approbation de l'Assemblée (art R225-83), figurant dans la convocation individuelle ;
- le Bilan social 2011,
- les Statuts et Extrait K-bis à jour de la Société,

- la Copie du Procès-verbal de l'Assemblée Générale relative au choix de l'exercice de Direction de la société,
- les rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents relatifs à leur mission:
  - Montant global, certifié par les CAC, des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées
  - Montant global, certifié par les CAC, des versements effectués en application de l'article 238 bis du CGI donnant lieu à réduction d'impôt
  - Lettre sur les conventions et engagements réglementés
  - Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
  - Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011;
  - Rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne ;
  - Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
  - Rapport spécial sur la réduction de capital prévue par la résolution 19 de l'Assemblée Générale Mixte 2012
  - Lettre de fin de travaux.

Il met également à disposition le texte des projets de résolutions qui vont être soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle que tous les documents prescrits par la loi ont également été tenus à disposition au siège social de la Société pendant le délai prévu par la loi, et que les documents mentionnés à l'article R 225-81 et 225-83 du code de commerce ont été adressés aux actionnaires qui en ont fait la demande. Il demande à l'Assemblée générale de lui en donner acte. Ces mêmes documents ont été remis comme prévu par la loi au Comité d'Entreprise qui n'a formulé aucune observation.

Aucune demande d'inscription de résolution n'a été formulée par les actionnaires ni par le comité d'entreprise. De même, aucune question écrite n'a été posée dans les délais impartis par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président donne la parole au Président du Directoire qui, après la projection d'une vidéo sur les différentes activités du groupe, présente le rapport de gestion de la société Métropole Télévision et du groupe M6 pour l'exercice 2011. Il présente également un premier bilan des activités du groupe au premier trimestre 2012.

Le Président du Directoire laisse la parole à Jérôme Lefébure pour présenter le rapport du Directoire sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte après que l'assemblée générale l'ait dispensé d'en donner la lecture intégrale. Il rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

#### **À caractère ordinaire :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende,
- Approbation des conventions et engagements réglementés,
- Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Robin Leproux en cas de cessation de ses fonctions,
- Renouvellement de Monsieur Albert Frère en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Madame Mouna Sepehri en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean Laurent,

- Renouvellement de Madame Delphine Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Monsieur Gérard Worms en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Monsieur Guy de Panafieu en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Monsieur Remy Sautter en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Guillaume de Posch en remplacement de Monsieur Gerhard Zeiler, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, et renouvellement de son mandat,
- Renouvellement de Monsieur Philippe Delusinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Christopher Baldelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Andrew Buckhurst,
- Renouvellement de Monsieur Vincent de Dorlodot en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Monsieur Elmar Heggen en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

#### **À caractère extraordinaire :**

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente alors les observations du Conseil de Surveillance qui n'a formulé aucune remarque tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice 2011. Il ajoute que le Conseil de Surveillance a été en mesure d'exercer d'une manière tout à fait complète sa mission de contrôle de la gestion du Groupe par le Directoire.

Gérard Worms en tant que Président du Comité des Rémunérations et des Nominations rend compte des travaux du Comité au cours de l'exercice 2011 qui s'est prononcé sur :

- Les conditions et les critères de rémunération variable des membres du Directoire ;
- La validation de l'atteinte des conditions de déblocage du plan d'actions gratuites de juillet 2010 ;
- Les conditions d'attribution annuelle des actions gratuites et la mise en place d'un Plan de Motivation et de Fidélisation à Moyen terme, réservé à un collège de 25 cadres dirigeants dont les membres du Directoire et conditionné par une performance pluriannuelle ;

Il ajoute que le niveau de rémunération des membres du Directoire demeure inférieur à la pratique des sociétés du secteur.

Concernant les Nominations, le Comité a examiné la candidature de Robin Leproux en tant que membre du Directoire et s'est prononcé sur la cooptation de Guillaume de Posch. Il a également étudié les propositions de résolutions soumises concernant le renouvellement ou la nomination de membres du Conseil de Surveillance et confirme, après examen de leur situation individuelle, qu'au moins un tiers de ses membres est indépendant.

Guy de Panafieu rend compte des travaux du Comité d'audit, qui s'est réuni quatre fois en 2011, et dont les principales missions ont été :

- L'examen des comptes 2011 annuels et trimestriels ;
- L'examen du budget 2012 ;
- Le suivi de la situation de trésorerie et des besoins de financement du groupe ;
- Le suivi des missions de contrôle interne ;

- Le suivi de la mise en place du nouveau système d'information financière ;
- Une revue périodique de la cartographie des risques ;
- La revue des missions et des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2011 et du plan d'audit 2011-2012.
- Le suivi de la communication financière.

A tout moment, le Comité d'audit a été en mesure d'exercer sa mission de contrôle de gestion du groupe par le Directoire qui l'a informé en temps utile de toutes les évolutions importantes du groupe. Le Comité d'audit n'a aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire qu'en ce qui concerne les comptes de l'exercice 2011.

Le Président donne ensuite la parole aux Commissaires aux comptes, représentés par M. Bruno Perrin, qui indique, au nom du collège des commissaires aux comptes titulaires, que :

- leurs travaux leur ont permis d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels et consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Ils ont par conséquent établi une certification sans réserve, tant sur les comptes consolidés du Groupe au regard du référentiel IFRS que sur les comptes annuels de la société mère au regard des règles et principes comptables français;
- les travaux réalisés dans le cadre de l'arrêté des comptes sur les méthodes d'évaluation des immobilisations financières et sur les coproductions et les droits de diffusion ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes utilisées et leur correcte application ;
- les travaux menés dans le cadre des vérifications spécifiques

n'appellent pas d'observations ;

Il indique par ailleurs que :

- le rapport sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ne comporte aucune observation sur les informations et déclarations contenues ;
- le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés détaille les conventions autorisées et engagements pris au cours de l'exercice et depuis sa clôture ;
- le rapport spécial sur la résolution 19 en vue d'autoriser le Directoire à annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat de l'article L 225-209 du code de commerce,

n'appellent pas de commentaire particulier.

Le Président invite ensuite les membres du Directoire à répondre aux questions des actionnaires présents dans la salle et donne la parole à Nicolas de Tavernost.

A un actionnaire qui pose la question de la dégradation du cours de bourse en 2011 et 2012 alors que les performances de l'entreprise sont en croissance, posant ainsi la question de la compréhension du groupe par les marchés, Nicolas de Tavernost présente les priorités du Directoire à l'égard des actionnaires existants et potentiels : améliorer la rentabilité, maintenir un taux élevé de distribution de dividendes et expliquer au marché la stratégie déployée.

A cet égard, Jérôme Lefébure décrit les actions menées pour rencontrer les analystes et les investisseurs en insistant sur le fait que la cours de bourse reflète actuellement une crainte globale à l'égard de l'environnement de marché et du secteur, M6 restant une valeur appréciée parmi ses pairs.

En réponse à une question sur la future chaîne 6ter et l'augmentation corrélative du nombre de

chaînes numériques, Nicolas de Tavernost indique que le groupe M6 se devait de participer à l'appel à candidature pour être en mesure de maintenir sa part de marché publicitaire dans un contexte de marché quasiment stable (3,5 milliards d'euros) et qu'il faudra désormais se partager entre 25 chaînes.

En ce qui concerne l'avenir des Girondins de Bordeaux, il rappelle que le Groupe mène depuis plusieurs années une politique prudente en recherchant l'équilibre économique dans un secteur d'activité dont les recettes sont chaque année incertaines pour des coûts élevés. A cet égard, l'engagement dans la construction du stade de Bordeaux est un élément clé pour pérenniser le potentiel de notoriété et de recettes futures.

Puis Nicolas de Tavernost répond aux questions relatives aux programmes diffusés sur les différentes chaînes du groupe.

Au terme de cette discussion, plus personne ne demandant la parole, le Président rappelle qu'en application des dispositions prévues à l'Article 35 des Statuts, aucun actionnaire, ou groupe d'actionnaires agissant de concert, ne peut exercer plus de 34 % du nombre total de droits de vote.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 93 783 376 actions, soit 74,30% des 126 383 964 actions formant le capital social et ayant le droit de vote et en conséquence, le quorum minimum de 20% pour le vote des résolutions à caractère ordinaire et le quorum minimum de 25% pour le vote des résolutions à caractère extraordinaire sont atteints.

Sur les 93 783 376 actions susvisées, 75 207 086 actions ayant le droit de vote sont présentes, représentées ou ont donné lieu à un vote par correspondance, soit 59,58% des 128 493 878 actions ayant le droit de vote.

Puis, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

## **1. SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE**

### **Première résolution**

#### ***Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se soldant par un bénéfice de 171 931 814 euros,
- approuve de ce fait les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports,
- approuve spécialement le montant global, s'élevant à 25 932 euros, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, ainsi que la charge d'impôt correspondante de 9 361 euros.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 74 925 291 voix pour, 31 867 voix contre et 249 928 abstentions, soit 99,6 % des votes exprimés.*

### **Deuxième résolution**

#### ***Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des observations du Conseil de surveillance ainsi que du rapport du Président du Conseil, approuve les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 et suivants du Code

de commerce, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice attribuable au groupe de 149 644 340 euros.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 75 160 801 voix pour, 31 727 voix contre et 14 558 abstentions, soit plus de 99,9 % des votes exprimés.*

### **Troisième résolution**

#### **Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de Métropole Télévision SA suivante :

#### **Origine**

- Bénéfice de l'exercice	171 931 814 €
- Report à nouveau antérieur	346 718 054 €

#### **Affectation**

- Dividendes	126 383 964 €
- Report à nouveau	392 265 904 €

Le solde du report à nouveau passe ainsi de 346 718 054 € à 392 265 904 €.

En conséquence, un dividende global brut de 1 euro reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 126 383 964 actions composant le capital social au 31 décembre 2011, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 10 mai 2012.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 mai 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

<b>AU TITRE DE L'EXERCICE</b>	<b>REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION</b>		<b>REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION</b>
	<b>DIVIDENDES</b>	<b>AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS</b>	
2008	109 611 486,5* Soit 0,85 € par action	—	—
2009	303 043 521 €* soit 2,35 € par action	—	—
2010	128 957 939 € soit 1 € par action	—	—

\* Compte non tenu des éventuels ajustements liés à la variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 75 160 645 voix pour, 31 553 voix contre et 14 888 abstentions, soit plus de 99,9 % des votes exprimés.*

#### **Quatrième résolution**

##### ***Approbation des conventions et engagements réglementés***

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et engagements nouveaux qui y sont mentionnés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 30 267 063 voix pour, 1 852 392 voix contre et 16 554 abstentions, soit 94,2 % des 32 136 009 votes exprimés, les 43 071 077 voix détenues par Immobilière Bayard d'Antin, Ediradio et par les membres du Conseil de Surveillance.*

#### **Cinquième résolution**

##### ***Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Robin Leproux en cas de cessation de ses fonctions***

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Robin Leproux, Membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 63 443 264 voix pour, 10 850 460 voix contre et 913 362 abstentions, soit 84,4% des votes exprimés.*

#### **Sixième résolution**

##### ***Renouvellement de Monsieur Albert Frère en qualité de membre du Conseil de Surveillance.***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Albert Frère en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 (trois) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 61 064 188 voix pour, 14 126 421 voix contre et 16 477 abstentions, soit 81,2 % des votes exprimés.*

#### **Septième résolution**

##### ***Nomination de Madame Mouna Sepehri en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Jean Laurent***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Mouna Sepehri, de nationalités françaises et iraniennes, née le 11 avril 1963 à Babol (IRAN) résidant 24 avenue Charles Floquet à Paris 75017 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Jean Laurent, pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 72 784 182 voix pour, 2 407 446 voix contre et 15 458 abstentions, soit 96,8 % des votes exprimés.*

#### **Huitième résolution**

##### ***Renouvellement de Madame Delphine Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Madame Delphine Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 71 239 401 voix pour, 3 054 117 voix contre et 913 568 abstentions, soit 94,7 % des votes exprimés.*



#### **Neuvième résolution**

##### ***Renouvellement de Monsieur Gérard Worms en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Gérard Worms en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 2 (deux) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 71 683 893 voix pour, 3 443 615 voix contre et 79 578 abstentions, soit 95,3 % des votes exprimés.*

#### **Dixième résolution**

##### ***Renouvellement de Monsieur Guy de Panafieu en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Guy de Panafieu en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 2 (deux) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 72 152 221 voix pour, 3 036 093 contre et 18 772 abstentions, soit 95,9 % des votes exprimés.*

#### **Onzième résolution**

##### ***Renouvellement de Monsieur Rémy Sautter en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Rémy Sautter en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 2 (deux) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 65 123 763 voix pour, 10 068 385 voix contre et 14 938 abstentions, soit 86,6 % des votes exprimés.*

#### **Douzième résolution**

##### ***Ratification de la cooptation de Monsieur Guillaume de Posch en remplacement de Monsieur Gerhard Zeiler, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, et renouvellement de son mandat***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Guillaume de Posch en qualité de membre du Conseil de Surveillance intervenue lors du Conseil de Surveillance du 27 mars 2012 en remplacement de Monsieur Gerhard Zeiler, démissionnaire pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée et de renouveler son mandat pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 66 214 322 voix pour, 8 962 156 voix contre et 30 608 abstentions, soit 88 % des votes exprimés.*

#### **Treizième résolution**

##### ***Renouvellement de Monsieur Philippe Delusinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Philippe Delusinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 66 259 679 voix pour, 8 932 284 voix contre et 15 123 abstentions, soit 88,1% des votes exprimés.*

#### **Quatorzième résolution**

##### ***Nomination de Monsieur Christopher Baldelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Andrew Buckhurst***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Christopher Baldelli, de nationalité française, né le 10 février 1965 à Sarralbe (57), résidant 10 avenue Charles de Gaulle – 92 100 Boulogne, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Andrew Buckhurst, pour une durée de 3 (trois) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 66 242 529 voix pour, 8 949 584 voix contre et 14 973 abstentions, soit 88,1 % des votes exprimés.*

#### **Quizième résolution**

##### ***Renouvellement de Monsieur Vincent de Dorlodot en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Vincent de Dorlodot en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 2 (deux) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément à l'article 20.2 des statuts permettant l'organisation d'un échelonnement de mandat.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 66 115 630 voix pour, 9 059 878 voix contre et 31 578 abstentions, soit 87,9% des votes exprimés.*

#### **Seizième résolution**

##### ***Renouvellement de Monsieur Elmar Heggen en qualité de membre du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Elmar Heggen en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 (quatre) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 63 201 776 voix pour, 11 990 337 voix contre et 14 973 abstentions, soit 84 % des votes exprimés.*

#### **Dix-septième résolution**

##### ***Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 236.000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 75 132 612 voix pour, 55 414 voix contre et 19 060 abstentions, soit plus de 99,9% des votes exprimés.*

## **Dix-huitième résolution**

### ***Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce***

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole TV par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa 19<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 22 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 139 022 360 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 64 957 252 voix pour, 10 234 901 voix*

contre et 14 933 abstentions, soit 86.4% des votes exprimés.

## **2 - SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **Dix-neuvième résolution**

***Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce***

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

1°) - Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 5 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) - Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 2 mai 2014, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) - Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 75 159 635 voix pour, 32 658 voix contre, et 14 793 abstentions soit plus de 99,9% des votes exprimés.*

### **Vingtième résolution**

***Pouvoirs pour les formalités***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 75 160 279 voix pour, 32 001 voix contre, et 14 806 abstention, soit plus de 99,9% des votes exprimés.*

Plus rien n'étant à l'ordre du Jour et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

un Scrutateur, \_\_\_\_\_

un Scrutateur, \_\_\_\_\_

le Secrétaire, \_\_\_\_\_

le Président, \_\_\_\_\_